

Avis relatif au baccalauréat professionnel « Animation enfance et personnes âgées »

Le comité de filière animation se félicite de la création du baccalauréat professionnel « Animation enfance et personnes âgées » (AEPA) par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Il considère celui-ci comme étant de nature à participer à l'atteinte de l'un des objectifs majeurs de la filière : renforcer la professionnalisation par un meilleur accès à la formation.

Au sein de la filière animation, la formation continue est traditionnellement la voie d'accès principale à la professionnalisation. Sans rompre avec cette culture forte liée à l'expérience de terrain, le comité considère que le développement massif de la formation initiale publique apparaît aujourd'hui indispensable pour permettre à un grand nombre de jeunes de rejoindre la filière en disposant d'un socle de culture générale adapté à l'exercice d'un métier de l'éducation. Il contribuera ainsi à diversifier les profils au sein des équipes d'animation, à renforcer le nombre de professionnels titulaires d'un diplôme de niveau IV, à faire gagner la filière en attractivité et à répondre durablement à la pénurie de main-d'œuvre.

S'il parvient à s'imposer comme le diplôme des jeunes qui entrent dans l'animation professionnelle, le baccalauréat professionnel AEPA contribuera également au repositionnement du BAFA, souhaité par le comité de filière, en tant que brevet de l'animation volontaire uniquement et non plus en tant que premier degré de formation à l'animation professionnelle.

Pour y parvenir, le comité de filière animation identifie trois défis principaux.

1. Renforcer l'intervention des acteurs de la filière dans le déroulement de la formation.

Le comité de filière, fort de premiers retours d'expériences, considère qu'il est essentiel de trouver les moyens d'une intervention directe des acteurs de l'animation et de l'Education Populaire auprès des futurs bacheliers. Il s'agit ainsi de s'assurer de la composition d'équipes pédagogiques mixtes en capacité d'accompagner l'acquisition d'une bonne culture générale et la connaissance fine du secteur de l'animation.

Aussi, la filière est prête à poursuivre son engagement à tous les niveaux de la formation : conception des programmes, formation académique des enseignants, enseignement, interventions ponctuelles, préparation des stages. Elle souhaite ainsi favoriser de véritables coopérations entre les lycées et les acteurs locaux de la filière.

Dans ce cadre et avant même l'entrée au lycée, les acteurs de la filière sont disponibles pour aller à la rencontre des collégiens de 3^e et leur faire découvrir les métiers de l'animation. Cela participerait à améliorer la qualité du processus d'orientation et à attirer davantage de jeunes.

2. Faciliter les expériences de terrain pour améliorer l'employabilité des jeunes bacheliers professionnels.

Le comité de filière appelle à poursuivre la réflexion avec le ministère sur les conditions à réunir pour améliorer l'employabilité des jeunes bacheliers et accompagner au mieux leur intégration dans les équipes d'animation.

En effet, la culture professionnelle de l'animation accorde une place prépondérante à l'expérience de terrain, au contact des mineurs dont il faut poser les contours dans la période de formation. Il convient de garantir que les futurs bacheliers pourront appréhender les métiers de l'animation en ACM dans toute leur diversité, tels qu'ils sont exercés sur les temps périscolaires et extrascolaires dans des structures sans ou avec hébergement.

Une réflexion sur les modalités d'organisation des stages est à initier en vue d'une révision des conditions d'autorisation des stages à l'aune des pratiques professionnelles (par exemple, un stage n'est actuellement possible que sur le temps d'ouverture de l'établissement scolaire du lycéen). Parallèlement, les membres du comité de filière animation s'engagent à tout mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions d'intégration aux lycéens stagiaires : l'accueil en stage peut notamment s'appuyer sur les compétences développées par les professionnels expérimentés et titulaires d'une qualification professionnelle de niveau 4 dans l'animation, pour qui la rencontre avec les lycéens serait également une source d'enrichissement.

Pour faciliter la reconnaissance de ces jeunes bacheliers dans les ACM et comme c'est le cas pour les formations de la filière JEPS, la majorité des organisations membres souhaite que les lycéens de plus de 16 ans, en 2^{ème} et 3^{ème} année de baccalauréat professionnel AEPA, soient reconnus comme « stagiaires » dans les quotas d'encadrement des ACM établis par le code de l'action sociale et des familles. Ils pourront ainsi plus aisément profiter d'une expérience utile de terrain en ACM, accompagnés par des animateurs professionnels expérimentés.

3. Développer le baccalauréat professionnel AEPA en cohérence avec les besoins de main-d'œuvre de la filière.

La filière animation souffre d'une pénurie de main-d'œuvre profonde qui ne pourra être résorbée que par un effort sur plusieurs années. Le comité se satisfait de constater que, depuis le lancement du baccalauréat en 2020, le nombre de lycéens en seconde professionnelle AEPA croît régulièrement. Pour autant, avec 3600 élèves de seconde en 2022, dont certains poursuivront des études supérieures, opteront pour l'animation en gérontologie ou se réorienteront, le baccalauréat AEPA ne constitue pas en soi une réponse à la hauteur des enjeux de recrutement.

Ce nouveau baccalauréat doit, au contraire, s'intégrer et prendre toute sa place dans la réflexion globale sur l'architecture des diplômes de formation initiale et de formation continue. Des travaux seraient notamment utiles sur la correspondance avec le BPJEPS, diplôme professionnel de même niveau (IV) actuellement en cours de refonte.

Le comité de filière souhaite que soit engagé avec le ministère un travail de suivi de l'insertion professionnelle des bacheliers AEPA et ce, dès l'automne 2023 pour la première promotion de bacheliers AEPA. A terme, ce suivi pourra s'appuyer sur l'observatoire de la filière en cours de construction, afin d'assurer une adéquation durable, qualitative et quantitative, du baccalauréat AEPA aux besoins de la filière et de garantir aux bacheliers une employabilité maximum.